

## LE RESTAURANT SCOLAIRE

Une vraie politique pour le bien-être  
et la réussite des élèves

### UNE PROMESSE D'ENGAGEMENT

- Proposer des repas équilibrés, de qualité et variés, adaptés à l'appétit de chacun
- Une promesse de qualité et de convivialité du lieu de restauration, dans le respect des règles d'hygiène
- Développer les circuits courts et les produits biologiques, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, pilier de notre politique de développe-

### NOTRE VOLONTÉ : UNE RESTAURATION RESPONSABLE

La cité scolaire se doit d'être responsable en offrant un service de restauration de qualité. Les repas sont fabriqués sur place par une équipe motivée qui s'est engagée dans une démarche de développement durable depuis quelques années. Nous servons en moyenne 750 repas par jour, dans des locaux rénovés, en prenant soin d'acheter local au maximum et d'associer les élèves à l'élaboration de nos menus.

Pour cela, nous souhaitons :

- Développer l'autonomie de l'élève lors du service : système de self, salad'bar, bar à troc, choix systématique entre plusieurs plats,...
- L'Accompagner pour lutter contre le gaspillage alimentaire en améliorant constamment la qualité de nos repas, en développant le système de « petite faim/grande faim », de tri des déchets (lapins et poules,...)
- Développer les semaines ou menus à thème, les dégustations de produits locaux, ...

### DES MENUS DISCUTÉS AVEC LES ÉLÈVES

À chaque période, le chef de cuisine propose des menus lors d'une commission. Le chef d'établissement, est accompagné par des élèves du collège et du lycée qui propose des modifications avant que les repas ne soient validés et mis en commande.

**UN LIEU DE  
DÉTENTE ET DE  
CONVIVIALITÉ**



**LA QUALITÉ  
DANS  
L'ASSIETTE**



CITE SCOLAIRE GASTON BACHELARD  
10200 BAR-SUR-AUBE  
Accès par la route de Couvignon

☎ 03.25.92.35.35.  
📧 Ce.0100003z@ac-reims.fr



Établissement en  
démarche de déve-  
loppement durable  
(niveau 3)

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil départemental de l'Aube. Demi-pension forfaitaire de 3 à 5 jours par semaine (sinon paiement au ticket). Les familles disposent de plusieurs moyens de paiement (chèque, virement, prélèvement mensuel...)